

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2010

---

MODERNISATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE - (n° 2636)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° 441 Rect.

présenté par  
M. Folliot

-----  
**ARTICLE 7**

À l'alinéa 3, supprimer les mots :

« les plus ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit de permettre aux groupements interprofessionnels d'avoir une composition pluraliste et conforme à la réalité actuelle de la représentation syndicale agricole.